



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24134893***Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur**09 SEP. 2024**

Greffe

N° d'entreprise : **0450 817 990**

Nom

(en entier) : **MEDSYS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Gaillard, Sauv. 3, 5030 Gembloux****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEUR
DELEGUE + DEPOT SOUS MENTION****I. Extrait du PV de l'Assemblée générale par écrit du 4 septembre 2024 :**

1.L'actionnaire prend acte, avec effet immédiat, de la démission de Monsieur Olivier ROUVEZ (R.N. (...)), en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société et de Madame Fabienne ARNOULD (R.N. (...)), en sa qualité d'administrateur de la Société.

L'actionnaire décide de donner décharge provisoire à Monsieur Olivier ROUVEZ et à Madame Fabienne ARNOULD précités concernant l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

2.L'actionnaire décide de nommer comme administrateur non statutaire, pour une durée indéterminée : la SRL TRANDIUM, inscrite à la BCE sous le numéro 1011.897.070, dont le siège est sis à 5030 Gembloux, Rue du Gaillard 5B, et ayant pour représentant permanent Madame Marie Bertrand (...).

3.L'actionnaire donne tous pouvoirs à Me Vandeplass et Me le Hardy, dont les bureaux sont sis à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 15, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions prises ci-dessus, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet aux décisions prises ci-avant.

II. Extrait du PV de l'Assemblée générale par écrit du 4 septembre 2024 :

L'actionnaire décide de nommer comme administrateur non statutaire, pour une durée indéterminée à dater de ce jour : Monsieur Tanguy Bertrand (R.N. (...)), domicilié à 1170 Watermael-Boitsfort, Rue du Coucou, 6.

(...)

L'actionnaire donne tous pouvoirs à Me Vandeplass et Me le Hardy, dont les bureaux sont sis à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 15, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions prises ci-dessus, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet aux décisions prises ci-avant.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

III. Extrait du PV du Conseil d'administration par écrit du 4 septembre 2024 :

Les administrateurs adoptent les résolutions suivantes à l'unanimité :

1. Nomination d'un administrateur-délégué :

Le conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué de la Société, avec tous pouvoirs en matière de gestion journalière et de représentation de la société dans le cadre de cette gestion, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée :

- La SRL TRANDIUM, inscrite à la BCE sous le numéro 1011.897.070, dont le siège est sis à 5030 Gembloux, Rue du Gaillard 5B, et ayant pour représentant permanent Madame Marie Bertrand (...)

Dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée, par la simple signature de l'administrateur-délégué qui, agissant dans ce cadre, n'aura à justifier d'une quelconque autorisation spéciale ou préalable.

2. Mandat spécial

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Me Vandeplass et Me le Hardÿ, dont les bureaux sont sis à 1160 Bruxelles, avenue Charles Madoux 15, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions prises ci-dessus, d'effectuer tout dépôt, d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du Registre des Personnes Morales, de remplir toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et, à cet effet, faire tout ce qui est nécessaire en vue de donner effet aux décisions prises ci-avant.

IV. Dépôt de la déclaration d'actionnaire unique du 4 septembre 2024 conformément aux dispositions de l'article 2:8, §4 du Code des sociétés et des associations.